

## Calendrier des délais de carence 2026 - 2027

### Inscriptions hors délai

(après le 28 avril 2026, dès la fin de la période officielle des inscriptions)

Pour toutes les demandes d'inscriptions effectuées :	Date de prise en charge :
Du 29 avril 2026 au 25 août 2026	Dès le 1 <sup>er</sup> novembre 2026
Du 26 août 2026 au 25 septembre 2026	Dès le 1 <sup>er</sup> décembre 2026
Du 26 septembre 2026 au 25 octobre 2026	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2027
Du 26 octobre 2026 au 25 novembre 2026	Dès le 1 <sup>er</sup> février 2027
Du 26 novembre 2026 au 25 décembre 2026	Dès le 1 <sup>er</sup> mars 2027
Du 26 décembre 2026 au 25 janvier 2027	Dès le 1 <sup>er</sup> avril 2027
Du 26 janvier 2027 au 25 février 2027	Dès le 1 <sup>er</sup> mai 2027
Du 26 février 2027 au 25 mars 2027	Dès le 1 <sup>er</sup> mai 2027
Dès le 26 mars 2027, les demandes d'inscriptions seront gérées au cas par cas selon les modalités indiquées sur notre site internet <a href="http://www.giap.ch">www.giap.ch</a> .	

*Pour rappel, lorsqu'un délai de carence est appliqué, l'enfant n'est pas autorisé à fréquenter le parascolaire avant le 1<sup>er</sup> jour de prise en charge prévue même en présence exceptionnelle.*

État au 30.01.26